



Véhicule incendié non assuré demande de dommage

Par **sandy2014**, le **07/08/2014** à **14:38**

Bonjour je m adresse a vous ce jour car je me retrouve dans une situation délicate.Voila il y as 2 mois mon véhicule garé en bas de chez a été incendié il s avère que celui ci ne roulant plus et ayant de très gros souçis financier n été pas assuré,2 vehicules garés a coté du mien on légèrement été un peu cramoisi du a la propagation des flammes.Aujourd hui je reçois un courrier d une des assurance d un des autres vehicules me réclamant la maudite somme de 2870 euros lol lol lol ce dit véhicule je les vu de mes yeux n avais que quelques tache de cramoisi et les 2 poignets coté droit fondu....Que puis je faire?Ai je un recours possible car je pense que l expert a gonflé la facture.Merci d avance de vos réponses

Par **aguesseau**, le **07/08/2014** à **15:32**

bjr,

déjà vous êtes en infraction de ne pas être assuré même si votre véhicule ne roulait plus et était de plus stationné sur le domaine public (ou le stationnement est limité à 7 jours).

vous pouvez contester mais comme vous n'avez pas d'assurance si vous demandez une contre expertise, elle sera à vos frais.

les réparations de carrosserie coûtent très cher, je biens de faire faire par un carrossier une retouche de peinture de la taille de la main sur mon véhicule, j'en ai eu pour 200 €.

cdt